

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELLE-BAIE**

**« Non adopté »**

**Le 17 janvier 2023 – 18 h 30**

La réunion s'est tenue à la Salle du conseil municipal de Petit-Rocher

<b>Présents / Présentes :</b>
<b>D. Guitard, Maire</b>
<b>R. Arseneau, Conseiller</b>
<b>O. Dilhac, Conseiller</b>
<b>C. Doucet, Conseiller</b>
<b>G. Frenette, Conseiller</b>
<b>J-G. Grant, Conseiller</b>
<b>M. Larivière, Conseillère</b>
<b>A. Noël, Conseillère</b>
<b>J. Olivier, Conseiller</b>
<b>P. Fongemie, Directeur général</b>
<b>M. Courtin, Directrice des Services administratifs et Initiatives corporatives, et greffière municipale</b>
<b>M-A. Godin, Directeur des services aux citoyens</b>

### **1. APPEL À L'ORDRE**

Le Maire Guitard appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30. Il remercie les gens de s'être déplacés pour assister à la réunion et donne également une brève description du fonctionnement de la réforme et l'amalgamation des départements et des services municipaux de la nouvelle municipalité de Belle-Baie.

### **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate le quorum.

### **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit déclaré.

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : G. Frenette, conseiller

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

#### **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **5.1 Séance extraordinaire publique du village de Petit-Rocher tenue le 21 décembre 2022**

Proposé par : G. Frenette, conseiller

Appuyé par : A. Noël, conseillère

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du village de Petit-Rocher daté du 21 décembre 2022 soit approuvé comme distribué.

**Adoptée**

##### **5.2 Séance extraordinaire publique de la ville de Belle-Baie tenue le 20 décembre 2022**

Proposé par : M. Larivière, conseillère

Appuyé par : J-G. Grant, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique de la ville de Belle-Baie daté du 20 décembre 2022 soit approuvé comme distribué.

**Adoptée**

#### **6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

#### **7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il n'y a aucun rapport des membres du conseil.

## 8. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE

Aucune correspondance reçue et envoyée.

## 9. RÉSOLUTION ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

### 9.1 Nomination du maire adjoint

**Proposé par : C. Doucet, conseiller**

**Appuyé par : O. Dilhac, conseiller**

Qu'en vertu de l'article 48(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, Jean-Guy Grant soit nommé maire adjoint pour la ville de Belle-Baie, laquelle nomination sera en vigueur à partir du 17 janvier 2023.

**Adoptée**

### 9.2 Nomination aux comités du conseil municipal

**Proposé par : R. Arseneau, conseiller**

**Appuyé par : G. Frenette, conseiller**

Que les nominations au sein des comités soient approuvées tel qu'indiqué ci-dessous :

Comités permanents	Élus
MADA	Ronnie Arseneau
Bassins versants	Marie Larivière
Embellissement et environnement	Marie Larivière
Échomarché	Anne Bard-Lavigne
CEJ (comité jeunesse)	Gaston Frenette Annik Noël
Sentiers Verts Chaleur – VTT et vélos	Annik Noël
Récréatif et Socio-culturel	Gaston Frenette Annik Noël
Parcs et plages	Anne Bard-Lavigne Joël Olivier
Accueil de nouveaux arrivants	Joël Olivier Olivier Dilhac
Comités internes	Élus
Planification des Mesures d'urgence (provisoire)	Olivier Dilhac Jean Guy Grant Joël Olivier
Révision des arrêtés	Charles Doucet Joël Olivier

Croissance municipale (incluant incitatifs économiques)	Annik Noël Charles Doucet
Bâtiments et surplus de terrain	Joël Olivier Ronnie Arseneau
Politique Culturelle et linguistique (provisoire)	Gaston Frenette Olivier Dilhac
Surveillance financière	Olivier Dilhac Ronnie Arseneau Marie Larivière
Dépenses du Conseil (provisoire)	Ronnie Arseneau Jean-Guy Grant
<b>Associations ou Commissions ou Relations</b>	<b>Élus</b>
CSR – Chaleur	Daniel Guitard Charles Doucet
AFMNB	Daniel Guitard
Chambre de commerce Chaleur	Membre
Conseil économique NB	Membre
UMNB	Daniel Guitard
Relations gouvernementales GNB	Daniel Guitard Anne Bard-Lavigne
Relations Premières Nations	Daniel Guitard Charles Doucet
SANB	Olivier Dilhac

**Adoptée**

### 9.3 Nomination de la greffière et greffière adjointe

**Proposé par : J-G. Grant, maire adjoint**

**Appuyé par : M. Larivière, conseillère**

Qu'en vertu de l'article 71(2) de la Loi sur la gouvernance locale, Wanda St-Laurent soit nommée greffière municipale et Danica Boudreau soit nommée greffière municipale adjointe pour la ville de Belle-Baie, lesquelles nominations seront en vigueur à partir du 17 janvier 2023.

**Adoptée**

#### **9.4 Ajout de signataire**

**Proposé par : C. Doucet, conseiller**

**Appuyé par : J. Olivier, conseiller**

Que Daniel Guitard, maire, soit ajouté comme signataire autorisé pour la ville de Belle-Baie avec l'institution bancaire UNI.

**Adoptée**

#### **9.5 Autorisation de crédit**

**Proposé par : A. Noël, conseillère**

**Appuyé par : G. Frenette, conseiller**

CONSIDÉRANT la création de la municipalité de Belle-Baie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est proposé :

« QUE la personne morale (Municipalité de Belle-Baie) délègue à Paolo Fongemie, directeur général à compter du 17 janvier 2023, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE Paolo Fongemie soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Et QUE Paolo Fongemie puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant. »

**Adoptée**

### **9.6 Adhésion AFMNB**

**Proposé par : J-G. Grant, maire adjoint**

**Appuyé par : M. Larivière, conseillère**

Attendu que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) représente et appuie les municipalités francophones et bilingues à travers la province afin de contribuer au rayonnement de la Francophonie;

Attendu que l'AFMNB offre un large éventail de services aux membres et de projets qui favorisent le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables;

Attendu que les anciennes municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher et Pointe-Verte étaient membres de l'AFMNB;

Il est résolu que la ville de Belle-Baie devienne membre de l'AFMNB.

**Adoptée**

### **9.7 Ententes de partage des coûts – CSR Chaleur**

**Proposé par : O. Dilhac, conseiller**

**Appuyé par : C. Doucet, conseiller**

Que les membres du conseil approuvent les ententes

- Entente de partage des frais de fonctionnement généraux du terrain de soccer synthétique et piste d'athlétisme;
- Entente de partage des frais de fonctionnement généraux du Sportplexe Richelieu;

entre la Commission des services régionaux Chaleur et la ville de Belle-Baie, et que le Maire et la Greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la municipalité.

**Adoptée**

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est discutée.

## **11. SUIVI DES DOSSIERS**

Aucun suivi des dossiers n'est discuté.

## **12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Quelques membres du public ont questionné les membres du conseil sur le fonctionnement des comités et des réunions du conseil.

## **13. AJOURNEMENT**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire demande la levée de la séance à 19 h 01.

X

---

Daniel Guitard,  
Maire

X

---

Magali Courtin,  
Greffière